

7 " O mon Dieu, faites que je vous aime et que la seule récompense de mon amour soit de vous aimer toujours davantage."

100 jours une fois par jour (Beringer, *App.* II, p. 3).

8 " Daignez, Seigneur, récompenser tous ceux qui nous font du bien pour l'amour de vous en leur donnant la vie éternelle. Ainsi soit-il."

50 jours deux fois par jour (Hilgers, p. 176).

9 " Père éternel, je vous offre le sang très précieux de Jésus-Christ, en expiation de mes péchés et pour les besoins de la sainte Eglise."

100 jours chaque fois (*Racc.*, VIII, 4).

II. — Jésus

10 " Jésus, fils de David, ayez pitié de moi."

100 jours une fois par jour (*Racc.*, IV, 17).

11 (3) Toute invocation du saint nom de Jésus.

25 jours chaque fois (*Racc.*, IV, 2).

12 (4) " O très doux Jésus, ne soyez pas mon juge, mais mon Sauveur."

50 jours chaque fois (*Racc.*, IV, 5).

13 " Jésus, mon Dieu, je vous aime par-dessus toutes choses."

50 jours chaque fois (*Racc.*, IV, 6).

14 " Mon Jésus, miséricorde ! "

100 jours chaque fois (*Racc.*, IV, 4).

III. — Très sainte Famille

15 " Jésus, Marie, Joseph, je vous donne mon cœur, mon esprit et ma vie."

" Jésus, Marie, Joseph, assistez-moi dans ma dernière agonie."

" Jésus, Marie, Joseph, que je meure paisiblement en votre sainte compagnie."

100 jours chaque fois pour chaque invocation (*Racc.*, XLV, 9).

16 " Faites, Seigneur Jésus, que nous imitions toujours les exemples de votre sainte Famille, afin qu'à l'heure de notre mort la glorieuse vierge, votre mère et saint Joseph, venant à notre rencontre, nous méritions d'être reçus par vous dans les tabernacles éternels."

100 jours une fois par jour (Hilgers, 670).

(3) Les fidèles qui portent le scapulaire de l'Immaculée-Conception, gagnent 50 jours (au lieu de 25) par cette invocation. (Beringer, I, p. 414).—L'invocation fréquente du nom de Jésus pendant la vie, donne droit à l'heure de la mort, à une indulgence plénière que l'on gagne en prononçant ce nom au moins de cœur, si on ne le peut de bouche.

(4) Pour récitation quotidienne, indulgence plénière en la fête de saint Jérôme Emilien (20 juillet) ou l'un des 7 jours suivants, moyennant confession, communion et visite d'une église ou chapelle (ayant entrée sur la voie publique), où l'on prie aux intentions du pape.